# **Entropy Resins® High Biobased Fast Laminating** Hardener

### Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 10/26/2018 Date de révision: 10/18/2023 Version: CEH-OHF-2023A

### **SECTION 1: Identification**

Identification

Forme du produit : Mélange

: Entropy Resins® High Biobased Fast Laminating Hardener Nom du produit

: CEH-ONF, CEH-ONF-QT, CEH-ONF-QT, CEH-ONF-2QT, CEH-ONF-GAL, CEH-ONF-2.5GAL, Code du produit

CEH-ONF-5GAL, CEH-ONF-HD, CEH-ONF-D, CEH-ONF-T

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Agent de durcissement pour résine époxyde.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant** 

Gougeon Brothers, Inc 100 Patterson Ave. Bay City, MI 48706 - U.S.A. T 310-882-2120 ou 989-684-7286

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300

CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

### **SECTION 2: Identification des dangers**

#### Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 4 (Voie orale) Skin Corr. 1B Eve Dam. 1 Resp. Sens. 1 Skin Sens. 1 Repr. 2 STOT RE 1

Aquatic Acute 3 Aquatic Chronic 3

#### Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger (GHS)







GHS05 GHS07

Mention d'avertissement (GHS)

Danger

### Mentions de danger (GHS)

Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée si inhalé. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de prudence (GHS)

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES

10/18/2023 FR-CA (Français - CA) Page 1

### Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou international.

#### **Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

### SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

#### **Substances**

Non applicable

#### Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl-, produits de réaction bisphénol A diglycidyle éther homopolymère	(n° CAS) 68609-08-5	10 - 50
Alcool benzylique	(n° CAS) 100-51-6	1 - 30
Isophoronédiamine	(n° CAS) 2855-13-2	1 - 30
1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine)	(n° CAS) 2579-20-6	10 - 30
Anacardier, alcool de coquille de noix	(n° CAS) 8007-24-7	10 - 30
Triéthanolamine	(n° CAS) 102-71-6	1 - 5
Pipérazine	(n° CAS) 110-85-0	0,1 - 1
2-Pipérazin-1-yléthylamine	(n° CAS) 140-31-8	0,1 - 0,5

L'identité chimique exacte et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation.

### **SECTION 4: Premiers soins**

Description	des	premiers	secour
Description	des	premiers	secour

Premiers soins après inhalation

: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion

: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Provoque des brûlures des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la

Provoque des brûlures de la peau graves. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Symptômes/effets après ingestion

: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

10/18/2023 FR-CA (Français - CA) 2/9

### Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes

d'azote. Amines. Ammoniac. Acide nitrique. Aldéhydes. Un risque de combustion spontanée peut se produire dans certaines conditions lorsque ce produit est combiné à la sciure, aux copeaux de bois ou autres matériaux cellulosiques. La chaleur est générée en raison de l'air qui oxyde l'amine. La sciure peut s'enflammer si la chaleur n'est pas dissipée rapidement.

Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un

équipement de respiration (SCBA).

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et

interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Précautions pour la protection de l'environnement

Empêche la pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la

vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. N'utilisez pas de sciure ou toute autre matière combustible pour éponger une matière

déversée

**Procédés de nettoyage** : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

Ventiler la zone.

Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### **SECTION 7: Manutention et stockage**

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une ventilation appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Lorsque mélangé à la résine époxyde, ce produit peut causer une réaction exothermique qui, en grandes quantités, est capable de générer une chaleur suffisante pour endommager ou enflammer les matériaux se trouvant à proximité et émettre des fumées et des vapeurs qui

varient grandement en composition et en toxicité.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute

manipulation.

### Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter les températures élevées. Protéger

de l'humidité. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire.

Température de stockage : 40 - 90 °F / 4 - 32 °C

10/18/2023 FR-CA (Français - CA) 3/9

### Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl-, produits de réaction bisphénol A diglycidyle éther homopolymère (68609-08-5) Non applicable 1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine) (2579-20-6) Non applicable Anacardier, alcool de coquille de noix (8007-24-7) Non applicable Alcool benzylique (100-51-6) WEEL TWA (ppm) AIHA 10 ppm Isophoronédiamine (2855-13-2) Non applicable Triéthanolamine (102-71-6) **ACGIH** ACGIH TWA (mg/m³) 5 mg/m<sup>3</sup> Pipérazine (110-85-0) ACGIH TWA (mg/m3) **ACGIH** 0,03 mg/m3 (fraction inhalable et vapeur)

Contrôles de l'exposition

Non applicable

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains : Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.

Protection oculaire : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de

l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection

respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

2-Pipérazin-1-vléthylamine (140-31-8)

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Autres informations** Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide **Apparence** : Limpide Couleur : Ambré Odeur : Ammoniac

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pН 10,96

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : > 400 °F (204 °C) (760 mmHg) estimé sur la base d'un produit similaire.

Point d'éclair : > 200 °F (93 °C) estimé sur la base d'un produit similaire.

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butvle=1)

: Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

: < 1 mmHg @ 20 °C / 73 °F evaluation basée sur la liste des composants. Pression de la vapeur

Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0.98 (eau = 1)

10/18/2023 FR-CA (Français - CA) 4/9

### Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Solubilité : Appréciable.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : 118,3 mm<sup>2</sup>/s @ 40 °C / 104 °F Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes Aucune donnée disponible

**Autres informations** 

Teneur en COV : 21 g/l (ONE/ONF)

Densité apparente : 8,19 lb/gal (0.97 kg/L)

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

**Stabilité chimique** : Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Une masse de

plus de deux kilogrammes (une livre) du produit combiné à la résine époxyde entraînera une polymérisation irréversible accompagnée d'une importante accumulation de chaleur et de pression. Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression

5/9

interne.

Conditions à éviter : Chaleur. Rayons directs du soleil. Matières incompatibles.

Matières incompatibles : Acides. Matières oxydantes. Composés halogénés.

Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Fumées toxiques. Gaz toxiques. Oxydes

d'azote. Amines. Ammoniac. Acide nitrique. Nitrosamines.

### SECTION 11: Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie cutanée)

Toxicité aigüe (inhalation)

1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine) (2579-20-6)		
DL50 orale rat	700-780 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	1700 mg/kg	
Anacardier, alcool de coquille de r	oix (8007-24-7)	
DL50 orale rat	2000 mg/kg	
Alcool benzylique (100-51-6)		
DL50 orale rat	1620 mg/kg	
CL50 inhalation rat	> 4,18 mg/l/4h (aérosol)	
Isophoronédiamine (2855-13-2)		
DL50 orale rat	1030 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg	
CL50 inhalation rat	> 5,01 mg/l/4h brouillards	
Triéthanolamine (102-71-6)		
DL50 cutanée lapin	> 22000 mg/kg	
Pipérazine (110-85-0)		
DL50 orale rat	2600 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	8300 mg/kg	
2-Pipérazin-1-yléthylamine (140-3	1-8)	
DL50 orale rat	2097 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	866 mg/kg	
Γoxicité Aiguë (voie orale)	: Nocif en cas d'ingestion.	

10/18/2023 FR-CA (Français - CA)

: Non classé.

: Non classé

### Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau

pH: 10,96

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 10,96

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

Non classé : Non classé

: Non classé

Triéthanolamine (102-71-6) Groupe IARC

3 - Inclassable Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée si inhale.

Danger par aspiration : Non classé

**ONF Hardener** Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 118,3 mm<sup>2</sup>/s @ 40 °C / 104 °F

Symptômes/effets après inhalation

cibles (exposition répétée)

: Provoque des brûlures des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la

Provoque des brûlures de la peau graves. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur,

cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.

peau Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Symptômes/effets après ingestion

: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche,

de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

**Autres informations** : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

### SECTION 12: Données écologiques

**Toxicité** 

Écologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alcool benzylique (100-51-6)		
CL50 poisson 1	460 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])	
CE50 Daphnie 1	23 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: water flea)	
CL50 poissons 2	10 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])	
Isophoronédiamine (2855-13-2)		
CE50 Daphnie 1	14,6 - 21,5 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna [semi-statique])	
Triéthanolamine (102-71-6)		
CL50 poisson 1	10600 - 13000 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [taux])	
CE50 Daphnie 1	1386 mg/l	
CL50 poissons 2	> 1000 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])	
ErC50 (algues)	169 mg/l	
NOEC chronique crustacé	16 mg/l	
Pipérazine (110-85-0)		
CL50 poisson 1	> 10000 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])	
2-Pipérazin-1-yléthylamine (140-31-8)		
CL50 poisson 1	1950 - 2460 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [taux])	
CE50 Daphnie 1	32 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)	
CL50 poissons 2	> 1000 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Poecilia reticulata [semi-statique])	

FR-CA (Français - CA) 10/18/2023 6/9

### Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### Persistance et dégradabilité

ONF Hardener	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

#### Potentiel de bioaccumulation

ONF Hardener	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Alcool benzylique (100-51-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,1
Isophoronédiamine (2855-13-2)	

Coefficient de partage n-octanol/eau	0,79 (23 °C / 73 °F)
Triéthanolamine (102-71-6)	
BCF poissons 1	< 3,9
Coefficient de partage n-octanol/eau	-2,53

BCF poissons 1	0,3 - 3,9
2-Pipérazin-1-yléthylamine (140-31-8)	
BCF poissons 1	(no bioaccumulation expected)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-1,48

#### Mobilité dans le sol

Pipérazine (110-85-0)

CLS Hardener	
Écologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### Autres effets néfastes

**Autres informations** : Aucun autre effet connu.

Nom	Identificateur de produit	Renseignements sur les critères de classification de l'écotoxicité
Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl-, produits de réaction bisphénol A diglycidyle éther homopolymère	(n° CAS) 68609-08-5	Aucune donnée disponible
1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine)	(n° CAS) 2579-20-6	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Anacardier, alcool de coquille de noix	(n° CAS) 8007-24-7	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Alcool benzylique	(n° CAS) 100-51-6	Non classé
Isophoronédiamine	(n° CAS) 2855-13-2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Triethanolamine	(n° CAS) 102-71-6	Non classé
Pipérazine	(n° CAS) 110-85-0	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
2-Pipérazin-1-yléthylamine	(n° CAS) 140-31-8	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3

### SECTION 13: Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

10/18/2023 FR-CA (Français - CA) 7/9

### Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 14: Informations relatives au transport

### Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

N° ONU (DOT/TMD) : UN2735

Désignation officielle pour le transport : Polyamines liquides corrosives, n.s.a.

(DOT/TMD)

Désignation officielle pour le transport - Addition : 1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine)

Classe (DOT/TMD) : 8 - Classe 8 - Matériel corrosif 49 CFR 173.136

Groupe d'emballage (DOT/TMD) : III

**Transport maritime** 

Conformément aux exigences de IMDG

N° ONU (IMDG) : 2735

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

Désignation officielle pour le transport - Addition : 1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine)

Classe (IMDG) : 8 - Matières corrosives

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Numéro EmS (1) : F-A, S-B Polluant marin : Non

Transport par air

Conformément aux exigences de IATA

N° UN (IATA) : 2735

Désignation exacte d'expédition/Description : Polyamines liquides corrosives, n.s.a.

(IATA)

Désignation officielle pour le transport - Addition : 1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine)

Classe (IATA) : 8 - Corrosifs

Groupe d'emballage (IATA) : III
Polluant marin : Non

### SECTION 15: Informations sur la réglementation

#### Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Cyclohexanemethanamine, 5-amino-1,3,3-trimethyl-, reaction products with bisphenol A diglycidyl ether homopolymer (68609-08-5)		
Flag réglementaire EPA TSCA	XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), càd, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site	

### Réglementations internationales

Aucune information complémentaire disponible

#### Réglementations des Etats - É-U

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du developpement et/ou de la reproduction

# Alcool benzylique (100-51-6)

U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

#### Isophoronédiamine (2855-13-2)

U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

10/18/2023 FR-CA (Français - CA) 8/9

### Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

#### Triéthanolamine (102-71-6)

- U.S. Massachussetts Liste Right To Know
- U.S. New Jersey Liste Right To Know des substances dangereuses
- U.S. Pennsylvania RTK (Right to Know) List

#### Pipérazine (110-85-0)

- U.S. Massachussetts Liste Right To Know
- U.S. New Jersey Liste Right To Know des substances dangereuses
- U.S. Pennsylvania RTK (Right to Know) List

#### 2-Pipérazin-1-yléthylamine (140-31-8)

- U.S. Massachussetts Liste Right To Know
- U.S. New Jersey Liste Right To Know des substances dangereuses
- U.S. Pennsylvania RTK (Right to Know) List

### **SECTION 16: Autres informations**

 Date d'émission
 : 10/26/2018

 Date de révision
 : 10/18/2023

 Version
 : CEH-ONF-2023a

Autres informations : Aucun.

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

10/18/2023 FR-CA (Français - CA) 9/9